



## AVIS PUBLIC

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022 DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 144.6 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, qu'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement sera tenue **LE MARDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019 À 19 HEURES** à la salle multifonctionnelle située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, afin d'adopter le budget de fonctionnement 2020 de l'arrondissement et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020-2021-2022 de l'arrondissement.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de fonctionnement et le programme triennal d'immobilisations, et ce, sans qu'il soit nécessaire de vous inscrire.

**FAIT à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,  
ce dix-huitième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.**

---

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Edwige Noza

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, secrétaire d'arrondissement substitut, certifie que l'avis ci-dessus a été publié sur le site internet de l'arrondissement le dix-huitième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf et qu'une copie a été affichée à la mairie d'arrondissement le dix-huitième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce dix-huitième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.

---

Edwige Noza  
Secrétaire d'arrondissement substitut